



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 37662

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'absence de reconnaissance dans la nomenclature de la sécurité sociale de la « dysplasie ectodermique autosomique », maladie génétique orpheline touchant la peau, les ongles, les glandes sudoripares et les dents. En effet, le traitement de la dysplasie ectodermique autosomique représente un coût très élevé totalement à la charge des malades concernés. Or, il s'agit d'une injustice qui pénalise des hommes et des femmes déjà fortement éprouvés par la gravité de cette maladie. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si elle entend prendre des mesures pour que soit prise en compte cette maladie dans la nomenclature de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37662

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6681